

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY

Séance ordinaire du 29 juin 2020

Nombre de conseillers :

En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 15

L'an deux mil vingt, le vingt-neuf juin à dix-neuf heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de Vallenay, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Mme Marina DUPUY, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2020.

Présents Mme Marina DUPUY, Maire, Mmes Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Katia DUSSAPIN, Caroline LALEVEE LESAGE, Annick MARTINAT, MM Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL, Julien JOURDAINE, Jérôme SIBOULET, William TAILLANDIER.

Excusés avec pouvoir : M. Stéphane PETIT pouvoir à Mme Caroline LALEVEE LESAGE

Mme Christelle JOIE pouvoir à Mme Caroline LALEVEE LESAGE

Secrétaire de séance : M. Michel CANTENEUR

Après lecture du procès-verbal de la séance du 29 mai 2020 et l'adoption à l'unanimité de ses membres présents, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

- **Vote des taux des taxes directes locales 2020**

Vu la loi 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 précisant que le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019 ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscales des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19 reportant, au 3 juillet 2020, le vote des taux et tarif des impôts locaux,

Considérant le projet de budget principal 2020, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu hors taxe d'habitation de 211 957 €,

le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents,

- **DECIDE de reconduire** les taux d'imposition des taxes directes locales de 2019 pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe d'habitation : **13.61 % (exclue du vote)**
- Taxe foncière bâti : **14.00 %**
- Taxe foncière non bâti : **22.00 %**
- Cotisation Foncière des Entreprises : **16.45 %**

Charge Madame le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- **Délégation du Conseil Municipal au maire**

Annule et remplace délibération n° 2020-14

Vu les articles L 1122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivité Territoriales,
Considérant qu'il y a intérêt en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, à donner à Madame le Maire une partie des délégations prévues par l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du Conseil Municipal :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600.00 Euros ;
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 4 600.00 Euros ;
- Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

- **Commission communale des impôts directs (CCID).**
Délibération fixant la liste des noms en vue de la nomination des membres.

Madame le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Par ailleurs, l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 modifie les règles de fonctionnement de la commission communale des impôts directs en prévoyant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune ou de l'EPCI dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 23 juillet 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms qui est annexée à cette délibération.

Commune de	VALLENAY
-------------------	----------

Par délibération n°...2020-36..... en date du 29/06/2020, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).

Modalités de remplissage du tableau

A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : **cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales** (taxe foncière - TF, taxe d'habitation - TH et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.

Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.

Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.

Attention appelée

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1	M.	ANDRIAU	Philippe	12/05/1951	15 Place de l'orange 18190 VALLENAY	TF
2	M.	BEURAIN	Thierry	08/07/1956	10 Rue neuve 18190 VALLENAY	TF
3	M.	BERTHELOT	Jean-marc	16/11/1959	7 place des bonnets 18190 VALLENAY	TF
4	M.	BRODIER	Alain	16/09/1948	8 Chemin creux 18190 VALLENAY	TF
5	M.	CANTENEUR	Michel	21/05/1962	Boullereux 18190 VALLENAY	TF
6	MME	CHARBY	Mireille	26/07/1954	7 Place de l'orange 18190 VALLENAY	TF
7	M.	DELMAS	Gilles	14/10/1964	9 Le grand Sarru 18190 VALLENAY	TF
8	MME	DEZELUT	Virginie	11/06/1976	9 Place des marronniers 18190 VALLENAY	TH
9	M.	DUKATEL	Frédéric	04/06/1969	3 Rue de la source 18190 VALLENAY	TF
10	M.	DUPUY	Lilian	25/08/1974	6 Avenue Hubert Gaulier 18190 VALLENAY	TF
11	M.	DUPUY	Sylvain	04/05/1978	4 Rue de Thinay 18500 MEHUN SUR YEVRE	TF

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
12	M.	DUSSAPIN	Marcel	17/12/1949	2 Place des bonnets 18190 VALLENAY	TF
13	MME	FOULTIER	Virginie	11/07/1971	15 Les Chargnes 18190 VALLENAY	TF
14	MME	GARCILOUX	Martine	06/04/1951	16 Les Chargnes 18190 VALLENAY	TF
15	M.	LAMY	Lionel	28/12/1965	20 Beauregard 36400 LE MAGNY	TF
16	M.	LEFEUVRE	Claude	13/12/1961	La Chapitole 18190 VALLENAY	TF
17	M.	LESAGE	François	17/12/1947	2 Rue du château de Bigny 18190 VALLENAY	TF
18	MME	MARDON	Nadia	06/04/1968	10 La Pommerie 18190 VALLENAY	TF
19	MME	MARTINAT	Annick	16/02/1960	5 Cité des bonnets 18190 VALLENAY	TF
20	MME	MOTTE	Manon	01/09/1991	3/5 La gagerolle 18190 VALLENAY	TF
21	MME	NOYER	Anne-Marie	02/09/1943	1 Place des marronniers 18190 VALLENAY	TF
22	M.	PATARY	Fabrice	06/11/1964	Pavigny 18190 VALLENAY	TF
23	M.	REVIRIAUD	Michel	14/01/1941	12 Route du Boischaud 18190 VALLENAY	TF
24	M.	RONDIER	Benjamin	05/10/1978	3 Chemin de la gagerolle 18190 VALLENAY	TF
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						

	Nom	Prénom	Courriel	Téléphone
Interlocuteur(s) de la commune	DUPUY	Marina	mairie.vallenay@wanadoo.fr	02.48.63.62.74

Projet entreprise ECB (Emballage Centre Bois)

Madame le maire expose au Conseil municipal le projet de l'entreprise ECB route de Crézançay à Vallenay. Il s'agit d'une création d'activité de tri et réparation de palettes recyclées.

Monsieur Imbault, directeur de l'entreprise ECB a besoin de s'agrandir. Actuellement il ne peut le faire sur son terrain. Après étude de sa part, il souhaiterait acquérir une partie d'une parcelle de terrain sise route de Sarru - parcelle cadastrée A 1683 contenance totale de 31 965 m².

Il aurait besoin d'une surface minimum de 3 500 m². Il s'agirait d'une implantation d'un bâtiment industriel de 200 m² semi rigide de 20 m de long x 10 m de large x 5.50 m de haut (pointe de pignon).

Le conseil municipal décide, à 14 voix pour et 1 voix contre de vendre une partie de la parcelle A 1683 à l'entreprise ECB route de Crézançay 18190 Vallenay dans le but de la création d'activité de tri et réparation de palettes recyclées.

Le conseil municipal décide de proposer à l'entreprise ECB un prix de vente à 1,50 € le m² et que les frais de bornage et de notaire soient à la charge de l'entreprise ECB

Le conseil municipal charge Madame le maire de communiquer ses propositions à Monsieur Imbault, directeur de l'entreprise.

- **Projet Immobilier A 0051**

Madame le maire informe le Conseil Municipal que la visioconférence avec un futur médecin qui avait pris contact une première fois au mois de février 2020, n'a pas eu lieu car celui-ci n'a pas voulu donner suite à notre candidature. L'agence Optim Synchron, mandatée par la commune dans la recherche d'un praticien, nous a confirmé ce désistement de candidature.

De ce fait, la délibération 2020-11 du 04 mars 2020 dans laquelle la commune se portait acquéreuse d'un bien immobilier sise 25 avenue Hubert Gaulier à Vallenay devient inutile.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler l'achat du bien immobilier A 0051 situé 25 avenue Hubert Gaulier et charge Madame le maire de prévenir les propriétaires de cette décision.

- **Arrêté préfectorale n° 2020-0558 du 29 mai 2020 portant autorisation modificative en application de la décision du 11 juin 2019 du tribunal administratif d'Orléans au profit de la société TOTAL QUADRAN pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire des communes de Montlouis et d'Ineuil (Cher) (régularisation)**

Madame le maire donne lecture de l'arrêté préfectorale n° 2020-0558 du 29 mai 2020 portant autorisation modificative en application de la décision du 11 juin 2019 du tribunal administratif d'Orléans au profit de la société TOTAL QUADRAN pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent sur le territoire des communes de Montlouis et d'Ineuil (Cher) (régularisation) au Conseil Municipal de la commune de Vallenay.

- **Informations et questions diverses**

- Madame le maire informe le Conseil Municipal qu'elle a participé aux Assemblées Générales de l'association sportive Bigny Vallenay.
A la première réunion, Monsieur Martinat Romain expose les difficultés du club. Problème pour trouver des joueurs. Ils sont en pour parler pour éventuellement une entente avec le club d'Ids saint Roch. Madame le maire demande de présenter un projet pour la fin de semaine
A la deuxième réunion, l'équipe dirigeante est démissionnaire. Messieurs Troullier et Bruneau ont présenté un projet de reprise à Madame Le maire.
Une troisième réunion est programmée le samedi 4 juillet 2020.
- L'association Les Bains douches de Lignièrès proposera un récital de guitare classique au Clos Saint Martin le 18 juillet 2020 d'une durée de 40 minutes. Le spectacle sera limité à 40 personnes.
- La communauté de commune a rebouché des trous chemin des Chaumes.
- Madame Mireille Charby a participé avec l'employé Charlotte Grantcola à une réunion sur l'ambrosie.
- Suite à la déclaration de catastrophe naturelle, Madame le maire a déclaré auprès de l'assurance de la mairie les bâtiments communaux.

- Madame le maire informe le conseil que le conseil départemental finira les travaux de voirie sur la route départementale 3 courant octobre 2020.
- Des devis pour des travaux de rénovation de la mairie ont été demandés.
- Des vols d'extincteurs ont été commis dans les locaux de la salle des fêtes de Vallenay. Plainte a été déposée par Madame le maire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 h 30 et suivent les signatures.

Le Maire,
Marina DUPUY

La Secrétaire,
Michel CANTENEUR

Les membres présents,
Philippe ANDRIAU
1^{ER} Adjoint

Caroline ARTHU

Cathy BATISTE

Jean-Michel CAREL

Mireille CHARBY
2^{ème} Adjoint

Katia DUSSAPIN

Christelle JOIE
Pouvoir à Caroline LALEVEE LESAGE

Julien JOURDAINE

Caroline LALEVEE LESAGE

Annick MARTINAT
3^{ème} Adjoint

Stéphane PETIT
Pouvoir à Caroline LALEVEE LESAGE

Jérôme SIBOULET

William TAILLANDIER